Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 FEVRIER 2022

Accusé de réception en préfecture
065-286500020-20220309-PV15022022-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février à 17 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Denis FÉGNÉ.

Etaient présents : MM. Denis FÉGNÉ, Thierry LAVIT, Claude CAZABAT, Roger LESCOUTE, Bernard POUBLAN, Philippe ZANCHETTA, Nicolas DATAS-TAPIS, Dominique BULHET, Erick BARROQUERE-THEIL, Jean NADAL, Marc BEGORRE, Serge DUFFAU, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Jean-Marc ABBADIE, et Mmes Sylvie PARROU, Florence MARQUE, Andrée SOUQUET, Monique LAMON, Marie PLANE.

Procurations : M. Patrick VIGNES a donné procuration à M. Denis FÉGNÉ, M. Jean-Paul GERBET a donné procuration à M. Thierry LAVIT, Mme Gisèle ROUILLON a donné procuration à M. Roger LESCOUTE, Mme Huguette SAVOIE a donné procuration à M. Jean-Marc ABBADIE.

M. Denis FÉGNÉ, Président du Centre de Gestion ouvre la séance. Il est indiqué que l'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité. Le Président n'a pas pris part au vote pour l'adoption du compte administratif 2021.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021– Délibération n° 713

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration du Centre de Gestion 65, que conformément au vote de la baisse des taux de septembre à décembre 2021 on constate un déficit de la section de fonctionnement sur l'exercice qui permet de réduire l'excédent. Ce déficit de la section de fonctionnement est de 271.293€. Il est rappelé les orientations du DOB : voir l'excédent diminuer pour atteindre un montant de report de 2.000.000€ en 2026. Les variations marquantes de l'année 2021 par rapport aux années précédentes sont exposées pour le fonctionnement en insistant sur les dépenses de personnel et la participation au budget régional ou encore le fonctionnement des remboursements des activités syndicales. En recettes des échanges entre le président et des membres du CA permettent de décrire pourquoi le niveau d'encaissement pour la convention FIPH a autant augmenté et d'expliquer que les recettes liées au SPET ont fortement augmenté. Pour l'investissement les dépenses sont peu importantes car elles atteignent 7.727€ en 2021. Les recettes sont supérieures en raison du décalage en N+2 du FCTVA et des amortissements. L'ensemble des chiffres présents au CA sont identiques à ceux du compte de gestion. Le président du CDG ne prend pas part au vote auquel fait procéder le premier vice-président.

L'AFFECTATION DU RESULTAT– Délibération n° 714

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration du Centre de Gestion, que les sections (Fonctionnement et Investissement) sont excédentaires.
Les reports sont les suivants :

a) 2.810.312,85 € en fonctionnement ;
b) 265.645,42 € en investissement (il n'y a donc pas de déficit à couvrir) ;
c) 3.075.859,27 € étant le résultat de clôture.

Ces résultats sont affectés pour le BP 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – Délibération n° 715

- **Une présentation ligne par ligne du budget pour plus de transparence**. Une colonne permet de voir le prévisionnel 2021, celle d'après le réalisé (ainsi le CA peut être parcouru de façon cohérente} et la proposition d'inscription pour le budget 2022. Pour faciliter la compréhension et vérifier que l'année 2021 ne présente pas des dépenses ou des recettes « exceptionnelles » il est également présenté sur la même feuille les prévisions et les réalisations article par article du budget et du CA 2020. Ce sont ainsi trois exercices {2 réalisés et un à venir) qui sont comparés.

- **La suppression de tous les articles non utilisés** : exemples 60628 / 6228 / 6238 / 6288 / 651 qui contenaient parfois des montants de plusieurs milliers d'euros.

- **Un regroupement d'articles** lorsque dans le réalisé on retrouve des dépenses identiques : exemple du 62228 et du 6227 pour des honoraires et des frais de contentieux.

- **Une vision plus claire des dépenses de personnel**. Il est important de faire un focus particulier sur le chapitre 012 car il s'agit de la dépense la plus élevée pour le CDG. Voir l'annexe 1 sur les dépenses de personnel. Monsieur le président indique que par rapport au document présenté qui fait apparaître un montant de 0€ au 621 (personnel extérieur au service) il est nécessaire d'inscrire une dépense d'un montant de 1.000€.

- **Un détail plus précis des recettes par mission**, ainsi les diverses missions nécessitant une convention pour les collectivités adhérentes sont identifiées précisément et le montant de leurs recettes évaluées :
  RGPD / Allocations chômage / prestation retraite/ payes à façons et les recettes du SPET clairement affichées pour un montant total de 750.000€.

- **Une prévision permettant d'envisager le développement de deux nouvelles missions** : une assistante sociale à mi-temps mutualisée et un préventionniste à mi-temps mutualisé (cf. l'annexe 1 sur les dépenses de personnel). Monsieur Jean-Marc ABBADIE insiste sur la nécessité pour le CDG de disposer d'une assistante sociale qui aiderait les collectivités ET les agents. Le président rappelle que ces deux postes à mi-temps sont inscrits dans les dépenses de personnel sur 2022 mais qu'il convient désormais de travailler précisément à la définition de ces postes. Autrement dit il n'y a pas encore de consultation pour lancer les recrutements.

- **Des prestations d'actions sociales élargies aux agents du SPET** :
  - Proposition pour un montant en chèque cadeau d'un montant équivalent à une adhésion au CNAS {220€) pour les agents ayant 6 mois d'ancienneté soit un coût de 5.000€.
  - La possibilité de rembourser aux agents les indemnités kilométriques. Une enveloppe de 10.000€ correspondant à 25.000 kms à 0,40€ (c'est une moyenne le remboursement se fera

selon la puissance du véhicule sur justificatif. Ces indemnités ne seront versées qu'à partir de 10 kilomètres aller.

- Enfin dans les dépenses de personnel au 6478 (autres charges sociales) le montant est doublé et atteint 100.000€ pour permettre de participer à des tickets restaurants pour les agents du SPET. Les élus souhaitent que cette possibilité, même si elle peut se prévoir au moment du budget soit redébattue en cours d'année pour que les modalités soient clairement arrêtées : au bout de combien de jours les agents peuvent-ils y prétendre etc.

Une fois les modalités des prestations d'actions sociales exposées, le président rappelle que le vote du budget permet d'entériner les montants nécessaires mais que là encore la mise en œuvre effective de ces mesures nécessite l'adoption d'un règlement particulier qui sera présenté au prochain CA (date à définir pour le mois de mai). Monsieur Jérôme LENDRES insiste sur les besoins concernant les secrétaires de mairie qu'il est de plus en plus difficile à recruter. Le président présente la formation qui aura lieu pendant 10 semaines dans les locaux du CDG pour 17 futurs secrétaires de mairie et qui est première réponse concernant les difficultés de recrutement.

- **Les dépenses « particulières » à l'année 2022** :
  - Communication : 10.000€ il s'agit de nouvelles dépenses correspondant à l'achat de matériel, de nouveaux visuels et/ou logos... Le président précise que la communication du CDG est un des nouveaux axes du projet de service (cf. délibération de juillet 2021), que le budget reste modeste avec une très grosse partie du travail confié à un agent en interne au CDG.
  - Logiciel RGPD : 18.000€/an : somme déjà payée en 2021 mais qui devient régulière.
  - Elections professionnelles dématérialisées : 20.000€ à 25.000€ en raison du choix de l'option des envois du matériel électoral non encore arrêté.
  - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Prestation Sociale Complémentaire (5 à 10.000€ bureau d'études, cf. la délibération du 16 décembre 2021).

- **Un budget de fonctionnement voté en suréquilibre ... (plus de recettes que de dépenses)** : Cette possibilité a été vue avec la paierie départementale et les services du contrôle de légalité. Le montant du suréquilibre est de **1.635.564€.**

- **Concernant l'Investissement** : Il est donc envisagé des dépenses pour un montant de 357.726€ qui comprennent des prévisions de travaux sur le bâtiment, des achats de matériels ergonomiques, de bureaux, de logiciels, d'aménagements de salles, de bureaux, de la nécessité de repenser la fonction de l'accueil (physique et téléphonique), de l'urgence de changer les serveurs informatiques, de la provision pour l'achat d'un véhicule (uniquement en cas de casse de l'un des trois actuellement en service)... Ces dépenses étant financées par le FCTVA, des amortissements et la reprise de l'excédent de l'exercice 2021.

Monsieur Serge DUFFAU intervient dans le débat pour indiquer que le suivi ainsi proposé permet une diminution de l'appel à cotisation des adhérents du CDG et qu'une clarification des coûts des missions proposées peut se mettre en place pour adapter ces taux et les revoir chaque année.

LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Délibération n°716

- de supprimer le poste de directeur adjoint (ce dernier ayant été nommé DGS), l'organisation du CDG par pôle ne nécessite plus la présence d'un directeur adjoint. L'ouverture de la vacance de ce poste en septembre 2020 pour un recrutement de plusieurs mois sur 2021 avait vocation à permettre un tuilage pour le futur DGS.
- de transformer en emploi permanent le poste occupé par la personne en charge de l'insertion, du handicap et de l'apprentissage dont les missions ne cessent d'évoluer. Monsieur le président

ne souhaite pas qu'il soit délibéré sur cette transformation car le contrat de droit privé (contrat de mission) sur lequel a été recruté l'agent n'est pas arrivé à son terme.

- d'élargir au grade d'attaché principal le poste de responsable du pôle recrutement-mobilité pour le faire correspondre à de nouvelles responsabilités et à un déroulement de carrière. Le président rappelle néanmoins que tant que les LDG du CDG ne seront pas arrêtées il ne sera pas possible de procéder à des avancements de grade pour les agents.

Pour plus de clarté le président présente en séance un tableau des effectifs qui correspond à la délibération et permet un suivi plus précis.

LE PROJET DE SERVICE – Délibération n°717

La synthèse des différentes journées a été réalisée et a donné lieu à l'élaboration de fiches simples et compréhensibles toutes présentées de la même manière. Elles permettront aux responsables de pôle un travail en commun avec leurs équipes pour transformer en action concrète les objectifs déclinés avant une validation par un vote en CA. (Cf les fiches en annexes du projet de service). Lors de cette présentation Monsieur le Président insiste sur sa volonté de voir ce projet ne pas rester figé dans un tiroir mais bien d'être un document amené à évoluer sur toute sa durée.

QUESTIONS DIVERSES

a. **Cadeau de départ ancien Directeur du CDG :** Monsieur le Président expose qu'il est possible de faire un cadeau à un agent et qu'à ce titre il propose que l'ancien directeur puisse garder l'ordinateur portable qu'il utilisait. Ce bien a une valeur nette comptable de 559€ (soit la troisième et dernière année d'amortissement). Il est précisé que ce montant dépassant les 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale il sera assujetti à cotisations. Cette question fait l'objet d'un vote et d'une délibération.

b. **Compte-rendu des délégations du Président :** depuis le dernier CA (16 décembre 2021) le président s'est servi de sa délégation pour :
   - Solliciter par avenant la prolongation des contrats d'assurance (hors assurance statutaire) pour une durée d'un an afin de pouvoir en 2022 relancer une consultation. Le coût total est de 4.578,54€
   - Acheter un four micro-ondes et un réfrigérateur pour permettre aux agents de disposer du matériel nécessaire pour manger sur place tout en respectant le protocole sanitaire. Le coût est de 1.090€

c. **Point sur la coopération régionale :** Lors de la dernière réunion des Présidents qui s'est tenue à Toulouse les 10 et 11 janvier 2022, les directeurs ont présenté la synthèse de leurs travaux de recensements des missions dans chaque CDG. Les présidents ont ainsi pu valider la feuille de route du futur schéma (adoption par des délibérations concordantes des 13 CDG d'Occitanie d'ici la fin d'année 2022. Les Présidents ont insisté sur le rôle essentiel de proximité que doivent tenir les CDG notamment de tous leurs adhérents.

Le Conseil d'Administration a pris acte des points b et c

d. **Contrat d'adhésion au site Internet du CIG de la Grande Couronne** : Monsieur le Président indique qu'un courrier est arrivé au CDG proposant de renouveler l'adhésion du CDG65. Cet accès permettant la consultation des documents et des informations mis en ligne par le CIG sur son site internet ainsi que l'assistance juridique au conseil statutaire : le coût annuel est de 276€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00 .

A SEMEAC, le 15 février 2022

Le Secrétaire,

Serge DUFFAU

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION des HAUTES-PYRÉNÉES

Denis FÉGNÉ